



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20250213-5762025-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0576-2025 Séance du 13 février 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 6 février 2025
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> M Jean-Pierre PEYREROL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Gaël EVRARD, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

OBJET : Demande de subvention DSIL 2025 : projet de rénovation énergétique de l'Ecole Jean-Henri Fabre

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-42 et R.2334-22 à R.2334-35,
Vu la circulaire du Préfet de Vaucluse du 12 décembre 2024 relative à l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2025*

Madame le Maire présente les résultats de l'audit énergétique de l'école Jean-Henri Fabre réalisé par la Société QUARDINA dans le cadre du programme porté par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV).

Cet audit comprend un état des lieux avec les consommations énergétiques du site (performance énergétique E avec 231 kWhEP/m²/an), des propositions d'amélioration et un programme de travaux avec plusieurs scénarios :

- Scénario 1 (isolation des toitures et des murs extérieurs) : - 40 % de consommations
- Scénario 2 (+ remplacement des menuiseries) : - 50 % de consommations
- Scénario 3 (+ remplacement et optimisation éclairage, chauffe-eau électrique, pompes à chaleur) : - 60 % de consommations

Le coût total des travaux est estimé à :

- 112 817,50 € HT pour le scénario 1
- 184 773,33 € HT pour le scénario 2
- 215 627,50 € HT pour le scénario 3.

Ce programme de travaux est éligible à la dotation de l'Etat DSIL 2025.

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la performance énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Ecole

CONSIDERANT l'éligibilité de ce programme de travaux à la dotation de l'Etat DSIL 2025,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux selon le scénario 3 pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 215 627,50 € HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	Taux
Subvention Etat - DSIL 2025	172 502,00 €	80 %
Autofinancement	43 125,50 €	20 %
TOTAL	215 627,50 €	100 %

SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 172 502,00 € ;

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Jean-Pierre PEYREROL</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.